

LES TRIBUNAUX

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

J. Garmaise v. Mme Henri Boisvert, \$15.
 H. Gold v. veuve Jos. Beauchamp, \$38.
 J. A. Primeau v. Ls. Jasmin, \$23.
 J. A. Primeau v. Adélaré Jasmin, \$13.
 H. Portugais v. Eug. Lesiège, \$14.
 J. Bickmore v. Mme John Murphy, \$23.
 W. Béliveau v. Edouard Lizotte, \$52.
 W. Ward v. W. A. Murchison, \$25.
 C. A. Lussier v. Noé Pital, \$10.
 Cohen Ltd v. T. J. Parsons, \$14.
 E. Soucy v. Ls. Larose, \$67.
 C. Larivière v. Jos. Larivée, \$42.
 Cohen Ltd v. Elie Brazeau, \$61.
 Mme E. Shapiro et v. C. F. Harris, \$27.
 Mme D. Riopel v. D. Rogovern, \$54.
 G. Warboys v. Amsberg Motor Co., \$32.
 F.-X. Saint-Amour v. Oscar Lafaille, \$46.
 H. Delorme v. Alb. Poitras, \$53.
 W. White et al v. J. V. P. Mitchell, \$22.
 D. Riendeau v. Léon Lagacé, \$12.
 A. Cormier v. Veuve Toussaint Lenoir, \$20.
 Gunn, Langlois Co., Ltd. v. Alb. Lizotte, Boucherville, \$44.
 Gunn, Langlois Co., Ltd. v. Régina Lizotte, Boucherville, \$24.
 A. Mainville v. André Deniger, Longueuil, \$48.

A. Mainville v. Geo. Chapron, \$22.
 L. Daly v. Frank Lischanko, \$68.
 O. A. Gadbois v. D. Duménil, \$48.
 L. Brunelle v. E. I. Bessette, \$20.
 I. Toupin v. Thos. Reid, \$36.
 R. Hamelin v. Chs. Jolicoeur, \$20.
 Massey Harris Co., Ltd. v. H. Lahale, \$50.
 P. C. MacLaurin v. Wm. Bousquet, \$71.
 J. E. Kindestin v. A. Saltzman et Co., \$72.
 E. Laliberté v. P. A. Courville, \$92.
 J. A. Brien v. Emile Chabot, \$10.
 O. Lacroix v. Alf. Cadieux, \$70.
 A. Leclair v. A. Erpicum, \$10.
 Baillargeon Express v. L. D. Massot, \$10.
 P. C. Spindle v. F. Weinstein, \$24.
 P. O. Boucher v. Grégoire Cyr, \$67.
 A. Steinman et al v. S. Gale, \$16.
 Israel et Openheimer v. Jos. Stoll, \$45.
 Mme R. Greenberg v. Isaac Salamano-vitch et J. Greener, \$47.
 Mme Z. Pilon v. Bredman et Co., \$80.
 Computing Scale Co. v. Jos. Paquin, \$84.
 O. Laganière v. Donat Gilbert, \$24.
 Dom. Radiator Co., Ltd. v. J. A. Francoeur, \$60.
 J. Tabah v. J. B. Legris, \$98.
 J. A. Aumais v. A. T. Robitaille, \$26.
 S. Caplan et al v. Alf. Lavoie, \$24.
 S. Caplan et al v. Veuf Art. Rainville, \$39.

JUGEMENTS EN COUR SUPÉRIEURE

Jos. Lamoureux v. Antonio Beroit, Benoit et fils et Henri Locas, Montréal, \$2,000.
 Beaudoin Ltd v. S. Isaacson, Montréal, \$120.
 Websten & Son, Ltd v. V. E. Lamontagne, Québec, \$763.
 Moses Feldman v. Frank Jacob, Sault Sainte-Marie, \$242.
 Maurice Rosen v. Mme Tarney Berco-vitch, Mme Sol. Shapiro, Israel Shapiro, Abraham Shapiro et Cosmopolitan Store, Montréal, \$360.
 Taylor Forbes Co., Ltd v. Marie-Louise Tremblay et vir, Mme Jos. Paradis et Jos. Paradis & Co., \$106.
 Beaubien Lamarche v. Ovide Moreau, jr., Montréal, \$418.
 Succession Joseph Richard v. F.-X. Goudreau, Montréal, \$220.
 J. B. Gratton v. Arthur Grenier, Montréal, \$120.
 Rose-Anna Colletterie v. Ferd. Gauthier, Montréal, 1re classe.
 Cie Montréal-Est, Ltd v. Yves Le Rouzes, Montréal, \$891.
 Z. Pesant v. Paul Larcher et James Millar, Montréal, \$252.
 J. E. Charbonneau v. F. Fromson, Montréal, \$159.
 Deliska Decarie v. Onésime Filion, Montréal, 1re classe.

Marchands de Ferronnerie

Le dessin ci-contre représente la Scie à deux mains passe-partout Simonds No 237, avec Poignée Lion. Il nous ferait plaisir de vous adresser notre catalogue et nos escomptes complets concernant les Scies Simonds Passe-Partout, à Mains et Scies à Métal.

Simonds Canada Saw Company, Limited,

Rue St-Remi et Avenue Acorn,

MONTREAL (P.Q.)

VANCOUVER (C.A.)

ST-JEAN (N.B.)

(Garanties couper 10% plus de bois)

Guaranteed to Cut 10% More Timber.

SIMONDS

"The Saw Makers"

(Les Manufacturiers de Scies)

La supériorité des Scies Passe-Partout Crescent Ground de Simonds est due à la qualité de l'acier employé dans leur fabrication et à la méthode d'affûtage. L'affûtage Crescent est un procédé exclusif qui n'est employé que dans les Scies Simonds. Il assure des dents de même épaisseur tout le long de la scie, et l'amincissement de la lame pour dégagement, au plus haut degré de force possible. Cet affûtage rend la coupe facile parce qu'il prévient l'arrêt dans l'entaille.

